Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-10_01_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 28 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

Le mercredi vingt-huit janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi vingt-deux janvier conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, Mme CÖENT Annie, Mme FONTENAY Julie, M. MENEUST Philippe, M. DELINOTTE Thibault.

Absents Excusés :

M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme LESAGE Catherine procuration à M. GUÉRET Sébastien, M. BELLANGER Rodolphe procuration à Mme CÖENT Annie, M. CHAHID Mohamed M. GUETTE Christian.

Mme Nolwenn BOZEC a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 22 janvier 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est lu et arrêté.

10_01_2026 – INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE – PRESENTATION DES DIA

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'Urbanisme, présente la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues du 15 novembre au 31 décembre 2025. Il est rappelé au Conseil Municipal que les périmètres du Droit de Préemption Urbain ont été revus pour ne concerner que les secteurs à enjeux et non plus l'intégralité des zones urbaines. De plus, le DPU est désormais directement mis en place au profit des différents intervenants publics selon les secteurs à projet (commune, Rennes Métropole, Territoires ou l'Etablissement Public Foncier Régional).

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2022, les DIA peuvent être déposées par voie dématérialisées. La référence de celles déposées par cette voie se termine par le symbole « @ ».

N° de DIA Date dépôt	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
DIA 035206 25 00022 25/11/2025	073AH 477 – 534 - 535	La Touche Tizon	DPU Rennes Métropole Non préemption
DIA 035206 25 00023 4/12/2025	073AL 655 - 658	4 rue de Rennes	La commune ne préempte pas

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260128-10_01_2026-DE

DIA 035206 25 00024@ 11/12/2025	073AN 464	7 rue Boris Vian	La commune ne préempte pas
DIA 035206 25 00025@ 15/12/2025	AB 767 – 768 - 769	8 rue Louis Delourmel	DPU Rennes Métropole Non préemption

ANNEXE N°8 – PRESENTATION DES DIA

- **Présentation faite, le Conseil municipal prend acte**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

